

Convention de Coopération

entre

L'Université Lille – Sciences et Technologies

et

L'AFERTES

Entre d'une part :

L'Université de Lille – Sciences et Technologies, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel régi par les articles L.711-1 et suivants du code de l'éducation dont le siège est situé Cité Scientifique, 59650 Villeneuve d'Ascq, représentée par son Président, Monsieur Jean-Christophe CAMART,

Ci-après désigné par « **Lille 1** »

Et d'autre part :

L'Association pour la Formation, l'Expérimentation et la Recherche en Travail Educatif et Social, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est situé 5 rue Paul Perrin, 62000 Arras, représentée par son Directeur, Monsieur Francis Gosset,

Ci-après désigné par « **L'AFERTES** »

Lille 1 et **L'AFERTES** étant désignés individuellement « **Partie** » et ensemble par « **Les Parties** »,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'AFERTES s'associe à **Lille 1** avec pour objectif de compléter la formation proposée aux étudiants de **L'AFERTES** inscrits dans la formation « Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale », ci-après dénommée « **CAFERUIS** ».

La convention, pour **Lille 1**, concerne l'Institut de Sociologie et d'Anthropologie de la « Faculté sciences économiques et sociales » et la première année de master mention « sociologie » ci après dénommé « **M1 Sociologie** ».

La présente convention a pour objet, pour la formation **CAFERUIS**, de préciser les enseignements délivrés par les Parties et d'organiser la collaboration dans ce cadre, en particulier les questions liées au programme de la formation, à l'équipe pédagogique, aux conditions d'accès, au jury, ainsi que les modalités financières.

ARTICLE 2 : LA FORMATION CAFERUIS

Lille 1 a été accréditée, par Arrêté du 19 juin 2015, pour délivrer le diplôme national de Master mention « sociologie » et est habilité à en contrôler l'accès, le suivi et la conformité.

2. 1 Le programme de la formation CAFERUIS et les enseignements délivrés par Les parties

Le programme de la formation **CAFERUIS** est donné par le tableau suivant :

	UE Intitulé Caferuiss	Volume horaire	ECTS	Lieu d'enseignement	Intervenant-e-s	Equivalence master 1 sociologie
UF 1.1	Épistémologie et recherche en sciences sociales	30 h	5	AFERTES	Enseignant ISA	UE1.1.1 : « Controverses contemporaines »
UF 1.2	Sociologie des politiques publiques	30 h	4	AFERTES	Docteur en sociologie	UE1.2.2 « Découverte des politiques publiques »
UF 1.3 a	Atelier mémoire.	30 hTD	4	AFERTES	Docteur en sociologie- enseignant AFERTES	UE1.4.1 "Séminaire de problématisation"
UF 1.4	Conception et mise en œuvre de projet	30 hTD	5	AFERTES	Enseignant AFERTES	UE 1.3.2 et 2.3. "UE Libres" + UE 2.2.3
UF 2.1	Sociologie des questions sociales contemporaines	30 h	4	AFERTES	Docteur en sociologie AFERTES	UE 1.1.2 "Actualité des sciences sociales"
UF 2.2	Sociologie des méthodes qualitatives et (ou) quantitatives	30 h	4	AFERTES	Docteur en sociologie/AFERTES	UE 2.2.1 "Données de cadrage : Ressources et exploitations"
UF 2.3	Sociologie du travail social	30 h	5	AFERTES	Docteur en sociologie/AFERTES	UE1.2.2. "Etat et collectivité territoriales"
UF 2.4	Guidance du dossier expertise technique	30 hTD	4	AFERTES	Enseignant ISA (15h) Docteur en sociologie AFERTES (15h)	UE 1.4.2 « Mener l'enquête en sciences sociales »
UF 3.2	Sociologie du travail et des organisations	30 h	4	AFERTES		UE 2.2.2 "Atelier mémoire"

Enseignements à compléter pour valider le M1 sociologie après inscription à l'université :

UE Intitulé M1 Sociologie	Volume horaire	ECTS	Lieu d'enseignement
UE 1.3.2.3 "Métiers de l'expertise du travail et des mondes associatifs"	30 h	5	Lille 1 après inscription individuelle au M1 sociologie sous réserve de validation des enseignements du tableau précédent
UE 2.3 Mémoire	30 h	16	Lille 1 après inscription individuelle au M1 sociologie sous réserve de validation des enseignements du tableau précédent
TOTAL		60	

2.1 La Direction de la formation CAFERUIS

La direction de la formation **CAFERUIS** est assurée par le Directeur des études du **M1 Sociologie** en partenariat avec l'équipe pédagogique de ce M1.

Le Directeur d'études du **M1 Sociologie** s'engage à veiller au respect de la maquette du **M1 Sociologie**, tout particulièrement à la conformité des programmes pédagogiques, à la sélection des candidats, à la qualité des enseignements et l'aptitude des enseignant(e)s ainsi qu'à l'évaluation des contrôles de connaissances et la production des barèmes de notation usités.

L'AFERTES s'engage à adapter les contenus de la formation **CAFERUIS** à ceux du **M1 Sociologie** pour assurer la cohérence des parcours de formation.

2.2 Les modalités de constitution de l'équipe pédagogique de la formation CAFERUIS

L'équipe pédagogique est validée tous les ans par le Directeur des études du **M1 Sociologie** qui veille à améliorer les pratiques pédagogiques.

ARTICLE 3 : LE PUBLIC CONCERNE ET LES CONDITIONS D'ACCES

Les étudiants admis pour suivre la formation **CAFERUIS** sont admis à s'inscrire en première année de master mention « sociologie ». Cette inscription est soumise aux conditions de recrutements des étudiants de **M1 Sociologie** (recevabilité et analyse des dossiers des dossiers, vérification des niveaux des candidats, la validation des acquis, etc).

Lille 1 s'engage à accueillir les étudiants ainsi inscrits dans la formation en première année de master mention « sociologie ».

ARTICLE 4 : LES MODALITES DE DESIGNATION DU JURY

Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le Président de l'Université nomme le Président et les membres des jurys. La présidence de jury est assurée par le président du jury du **M1 Sociologie** tel que nommé par le président de l'Université. Le jury est composé de tous les enseignants intervenants dans la formation.

ARTICLE 5 : MODALITES FINANCIERES

Lille 1 est assujetti redevable partiel à la TVA ; toutefois, s'agissant d'une opération liée aux activités d'enseignement, elle est exonérée de la TVA en application de l'article 261 du Code Général des Impôts.

5.1 Les dépenses liées à l'enseignement

L'**AFERTES** assure l'enseignement dans ses locaux et prend en charge l'organisation matérielle des examens lors des deux années préalables à l'inscription en M1 Sociologie.

L'**AFERTES** prend en charge toutes les dépenses liées au bon fonctionnement de la formation, en particulier les frais de déplacement et de restauration des enseignants de **Lille 1**.

L'**AFERTES** règlera à **Lille 1** au coût complet les heures d'enseignements, de suivi de projets, de mémoires, de soutenances, de jurys et plus généralement toutes les interventions du personnel de **Lille 1** au sein d'**AFERTES**.

Le coût prévisionnel est défini chaque année au mois de juillet dans le cadre d'une annexe financière en fonction des intervenants et des cas ci-dessous :

Le coût complet du personnel de Lille 1 est calculé comme suit :

Les heures d'enseignements réalisées à Lille 1 spécifiquement pour la formation CAFERUIS :

- Coût d'une heure CM d'enseignement : 153,405 €
- Coût total 153,045 € x 45 heures CM = **6903,22 €**
(30 heures +15 heures, voir annexe financière prévisionnelle 2016-2017)

5.2 Les frais d'inscription des étudiants

Les étudiants doivent s'acquitter des droits d'inscription fixés annuellement par arrêté ministériel au moment de leur inscription au **M1 Sociologie**.

Les inscriptions seront prises dans le cadre d'une saisie collective à **Lille 1** organisée par le Directeur des Etudes du **M1 Sociologie** en présence des étudiants admis à la formation **CAFERUIS**.

Le montant du droit au Diplôme pour chaque étudiant est imputé sur le budget de la Faculté de Sciences Économiques et Sociales.

L'**AFERTES** règlera à **Lille 1** le montant total des droits au Diplôme sur présentation d'une facture établie par **Lille 1**.

L'**AFERTES** règlera à **Lille 1** cinq euros de l'heure/stagiaire pour les étudiants de formation continue prise en charge par un organisme au titre de la formation professionnelle sur présentation d'une facture établie par **Lille 1**.

Les étudiants qui relèvent du régime de sécurité sociale étudiante et qui n'auraient pas acquitté leur cotisation auprès d'un autre établissement devront acquitter directement cette cotisation.

ARTICLE 6 : MODALITES DE PAIEMENT

L'AFERTES s'engage à verser à Lille 1 annuellement les sommes correspondant aux dépenses énumérées à l'article 5 selon l'échéancier suivant :

- octobre : règlement des dépenses relatives à l'article 5.2 - frais d'inscription des étudiants sur présentation d'une facture établie par Lille 1 et des certificats d'inscription ;
- juin : règlement des dépenses relatives à l'article 5-1 – dépenses d'enseignements sur présentation d'une facture établie par Lille 1 après certification du service fait, conformément à la procédure de Lille 1, des heures mentionnées dans l'annexe financière.

Le paiement intervient dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

Le versement sera à effectuer sur le compte ouvert à la DRFIP du Nord, sise 82 avenue Kennedy 59000 LILLE, au nom de l'Agent comptable de l'Université Lille 1 :

IBAN : FR76 10071 59000 00001003892 66 BIC TRPUFRP1

ARTICLE 7 : DUREE ET RESILIATION.

La convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2016 et est établie pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 août 2020.

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des Parties 6 mois au moins avant chaque rentrée universitaire.

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS

La convention pourra être révisée annuellement par avenant par l'une ou l'autre des Parties 6 mois au moins avant chaque rentrée universitaire.

ARTICLE 9 : LITIGES

En cas de difficultés dans l'interprétation des dispositions de la présente convention ou en cas de litige, les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut, elles se retourneront vers le tribunal Administratif de Lille.

Fait à Lille, en trois exemplaires originaux, le 20 octobre 2017.

Pour l'Université de Lille 1
sciences et technologies

Son Président,

M. Jean Christophe CAMART

Pour l'Association pour la Formation,
l'Expérimentation et la Recherche en
Travail Educatif et Social

Son Directeur,

M. Francis GOSSET

A.F.E.R.T.E.S

Direction

Centre de Formation et de Recherche
en Travail Educatif et Social
5, rue Frédéric Degeorge BP. 225
62004 ARRAS CEDEX

